

LA FNH S'ENGAGE DANS LE PROTOCOLE DE GESTION DE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

Alors que le Gouvernement annonce son plan de sobriété et que chaque ministère annonce sa feuille de route, la FNH et ses adhérents s'engagent également dans un protocole de gestion de crise énergétique pour cet hiver. « Alors que toutes et tous les Français.es vont faire un effort cet hiver pour lutter contre la crise énergétique, il semblait évident à nos commerçants de s'engager également dans une démarche de sobriété énergétique » explique Pierre TALAMON, Président de la FNH.

LE TOP 5 DES PRIORITÉS POUR LES COMMERCE INDÉPENDANTS DÈS LE MOIS D'OCTOBRE

Parmi les priorités que les commerçants mettent en place dès ce mois d'octobre, la fermeture des portes extérieures des magasins. « 70 % de nos adhérents le font déjà, mais nous souhaitons que tous s'engagent à mettre cette mesure en place dès le mois d'octobre » indique Pierre Talamon.

Les économies de chauffage sont également au cœur des priorités, en maintenant une température minimale la nuit sur les espaces de vente, et en réduisant, dès que cela est possible, d'un degré la température des magasins. « Selon l'ADEME, une réduction de la température d'1°C permet d'économiser 7 % d'énergies. Si l'on considère les 30 300 boutiques des commerces indépendants, cela représentera une économie importante » poursuit-il.

Par ailleurs, la FNH encourage ses adhérents à éteindre les enseignes et publicités lumineuses de 1h à 6h du matin, et à diminuer l'éclairage de la surface de vente de -50 % avant l'arrivée du public.

UN TRAVAIL COLLECTIF MENÉ EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DU COMMERCE DE FRANCE

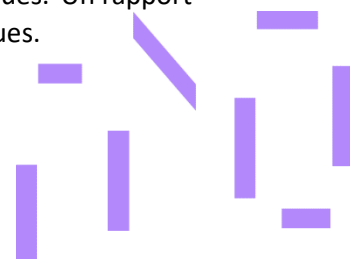
Ces mesures prioritaires ont été co-construites avec le CDCF, la CDF (Confédération des commerçants de France), les fédérations du commerce non-alimentaire, de l'épicerie et du commerce de proximité, Perifem et d'autres acteurs. « Les mesures prises par la FNH acquièrent d'autant plus de force qu'elles ont été co-construites et vont être adoptées à l'échelle des 250 000 magasins physiques regroupés au sein du CDCF. Nous avons participé activement à leur élaboration en essayant de trouver un équilibre entre impératifs économiques, éco-énergétiques et remercions tous les acteurs qui ont travaillé sur ce projet » souligne-t-il.

LA FNH TIRE LA SONNETTE D'ALARME SUR L'AUGMENTATION DES COÛTS ÉNERGÉTIQUES

La FNH s'inquiète cependant de l'augmentation non-maîtrisée des coûts énergétiques. Un rapport sénatorial paru en juillet 2022 faisait état d'un bond de 50 % des dépenses énergétiques.

Contacts presse :

Agence Apocope • Dorothée DAVID • media@agenceapocope.com • 01 45 78 87 37



Depuis le début du conflit en Ukraine en février dernier, les prix de l'énergie, en particulier du gaz, connaissent une très forte hausse. À l'échelle française et, d'après les prévisions du comparateur d'énergies Kelwatt, ils vont augmenter de 181,50% le premier octobre 2022, par rapport à octobre 2021, date du gel des prix. Le montant du prix de gros de l'électricité en France a atteint, à la fin d'août, 1 000 euros le mégawattheure (MWh), le coût a été multiplié par 4 en moyenne pour les entreprises. *« Dans un contexte où les charges ne cessent de s'alourdir après 2 ans de crise sanitaire complexes, les hausses vont être difficilement répercutables en rayon, avec l'inflation qui fragilise déjà le pouvoir d'achat. Et la sobriété énergétique ne viendra pas compenser ces hausses historiques ! »* analyse Pierre Talamon.

LA FNH DEMANDE AU GOUVERNEMENT UN PLAN D'AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE POUR LES COMMERCE INDÉPENDANTS

La FNH demande au Gouvernement un plan d'aide à la rénovation énergétique pour les commerces indépendants. Le bouclier tarifaire promis par l'État ne fera qu'amortir légèrement la hausse des coûts de l'énergie. Afin d'instaurer une réelle démarche efficiente de sobriété énergétique, plus durable, il est nécessaire d'accompagner le financement de la rénovation énergétique, y compris pour les commerces qui ne sont pas des industries énérgo-intensives. *« Actuellement, les capacités d'investissements des commerçants sont réduites : entre la baisse globale du chiffre d'affaires depuis 2019 et l'augmentation des coûts (achats, charges, transports, énergies, ...), elles sont au plus bas. Ils ne peuvent assumer seuls la rénovation énergétique de leur commerce »* conclut-il.

La Fédération nationale de l'habillement est la seule organisation représentative des commerces indépendants ayant une activité dans le prêt-à-porter et le textile : elle rassemble 30 300 boutiques multimarques et monomarques, affiliées à une enseigne ou franchises, avec ou sans marques. Ces commerçants concrétisent aujourd'hui 78 800 emplois en France, et réalisent un chiffre d'affaires de 11,9 milliards d'euros.

